

ANTHROPEN

Le dictionnaire francophone d'anthropologie ancré dans le contemporain

PRISON

Chesnay, Catherine
UQAM, Travail social
Coulombe, Sophie
UQAM

Date de publication : 2026-03-31

DOI : <https://doi.org/10.47854/bwmmrx56>

[Voir d'autres entrées dans le dictionnaire](#)

Définir la prison, d'emblée, semble assez simple ; il s'agit d'une institution dans laquelle des personnes sont enfermées et soumises à des pratiques de contrôle, de surveillance et de contrainte. Ces pratiques se matérialisent dans des formes architecturales précises : un bâtiment à l'architecture austère, avec de petites fenêtres, souvent construit au centre d'un vaste périmètre bien délimité par des clôtures et des barbelés. Son intérieur est organisé en cellules dotées de mobilier encastré robuste en acier, avec de grosses portes métalliques, des barreaux, et disposées souvent de façon à faciliter la surveillance par les autorités. Dans le langage commun, « faire de la prison » est associé à une peine privative de liberté et concerne généralement des personnes reconnues coupables d'avoir commis une infraction criminelle. Or non seulement l'enfermement peut avoir lieu en dehors du champ pénal, par exemple dans les centres de détention pour migrants, les hôpitaux psychiatriques ou encore les unités fermées pour jeunes contrevenants, mais il est courant d'enfermer des personnes qui n'ont pas encore reçu de sanction pénale (ce que l'on appelle souvent détention préventive). Ainsi, on ne peut définir la prison sans s'intéresser à l'enfermement.

Historiquement, dans le Nord global, la peine de prison est liée à l'essor du système de justice pénale, au début du XIX^e siècle, alors que les origines de l'enfermement remontent à l'Antiquité et ne relèvent pas exclusivement de logiques pénitentiaires. Philippe Combessie (2018) distingue quatre domaines d'application de l'enfermement – judiciaire, politique, familial et administratif – dont les usages varient selon les contextes sociaux et historiques. Par exemple, dans le domaine judiciaire, l'enfermement est utilisé avant le procès ou l'exécution d'un supplice, le supplice étant la sanction, ou encore dans l'administration de la cité, l'enfermement servant à la gestion des pauvres et des indigents, ou encore pour mettre à l'écart les malades contagieux, dans les léproseries par exemple.

ISSN : 2561-5807, Anthropen, Université Laval, 2021. Ceci est un texte en libre accès diffusé sous la licence CC-BY-NC-ND, <https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>

Citer cette entrée : Chesnay, Catherine et Sophie Coulombe, 2026, « Prison », *Anthropen*.
<https://doi.org/10.47854/bwmmrx56>

C'est donc au XIX^e siècle que le lien entre la prison et la sanction pénale s'organise. Les supplices sont critiqués, puis peu à peu remplacés par des sentences privatives de liberté – à l'exception de la peine de mort, qui sera conservée. Différentes analyses de la naissance de la prison comme sanction pénale émergeront à partir du milieu des années 1970 et contribueront à une littérature riche en sciences sociales, qui se penche sur les fondements et la fonction sociale de la prison – ou, autrement dit, comment la peine d'enfermement est révélatrice de l'organisation sociale. L'incontournable *Surveiller et punir* de Michel Foucault (1975) est un ouvrage phare de cette approche de la prison. En prenant la peine de prison comme modèle explicatif, le philosophe y expose sa vision du pouvoir disciplinaire des corps enfermés par la multiplicité et la minutie des technologies de surveillance et d'encadrement. On passe d'un pouvoir centralisé et souverain à un pouvoir diffus. En se basant sur le panoptique, un type d'architecture carcérale conçu par le philosophe Jeremy Bentham à la fin du XVIII^e siècle, Foucault développe le concept du panoptisme : un dispositif par lequel se déploie l'exercice du pouvoir disciplinaire à travers les institutions de la société – la prison, certes, mais aussi l'école, l'hôpital, l'usine. Si cet ouvrage a donné lieu à une abondante littérature secondaire, il a aussi soulevé des débats, particulièrement avec des historiens (voir Perrot 1980).

Alors que les travaux de Michel Foucault établissent le déploiement du pouvoir disciplinaire à travers la naissance de la prison, d'autres constituent la prison comme construction sociale de l'exclusion, qui vise dans leur ensemble des classes sociales plutôt que des individus (voir notamment Laplante 1989 ; Fecteau 1989 ; Wacquant 1999). Leurs analyses se déploient autour du recours au système de justice pénale pour intervenir et gérer les populations considérées comme problématiques. Alors que l'État se dégage de ses obligations sociales, le système pénal prend le relais des dispositifs sociaux ou médicaux pour la gestion des populations marginalisées (Wacquant 1999) ; la judiciarisation de l'itinérance en est un exemple (Bellot et Sylvestre 2017). Le système pénal vise les populations marginalisées, ce qui a pour effet de renforcer leur marginalisation. Par exemple l'incarcération, les conditions de remises en liberté/probation peuvent limiter la possibilité de trouver un emploi, un logement, en plus de constituer des périodes de rupture du réseau social. L'effet des portes tournantes entre la rue et la prison sont ainsi mises en exergue (Sylvestre, Blomley et Bellot 2020).

Plus de quatre décennies avant la publication de *Surveiller et punir*, des travaux s'intéressaient déjà à ce qui se passait entre les murs de la prison. C'est la logique de la prison – comme lieu unique et singulier et, surtout, en retrait de la société – qui constitue le principal objet d'intérêt des chercheurs. Le livre *The Prison Community* (1940) de Donal Clemmer, directeur du service correctionnel du District de Columbia aux États-Unis, est considéré comme le premier ouvrage ethnographique portant sur le vécu de l'incarcération et ses impacts. L'auteur y développe les notions de « code des détenus », à savoir l'existence d'une sous-culture carcérale et de prisonnisation qui réfère à la façon dont toute personne incarcérée est assimilée par la sous-culture carcérale. Ces deux notions ont longtemps occupé, et occupent encore, une place de premier ordre dans la littérature sur la prison (Drake, Earle et Sloan 2015). Le degré de prisonnisation a d'abord été lié à la durée de l'incarcération, avant que des recherches plus récentes (Vacheret et Lemire 2007) remettent en question ce lien direct. Quant à la notion de « code des détenus », Gresham M. Sykes (1958) dans son ouvrage *The Society of Captives*, la développera en relation avec la notion de

privation (*deprivation*). En effet, ce seraient les privations vécues par les personnes incarcérées (la perte de liberté, de biens et de services, d'hétérosexualité, d'autonomie et de sécurité) qui les amèneraient à adhérer aux valeurs carcérales et à osciller entre le « chacun pour soi » ou des formes de solidarité, et qu'émergerait le « code des détenus ». Si dans cet ouvrage Sykes explique l'émergence d'une sous-culture carcérale par les privations, d'autres auteurs postulent plutôt l'importation de valeurs issues du monde extérieur (Irwin et Cressey 1962).

Le caractère exceptionnel de la prison comme organisation sociale a largement été étudié dans différents domaines, générant de nombreux travaux sur des sujets variés, tels que les relations détenus-gardiens ou entre personnes détenues, le travail carcéral, les pratiques éducatives ou thérapeutiques, pour ne nommer que ceux-là. Les ouvrages de référence tels que *The Palgrave Handbook of Prison Ethnography* (Drake, Earle et Sloan 2015) ou encore *Carceral Geography: Spaces and Practices of Incarceration* (Moran 2015) en témoignent. Cela dit, un ouvrage phare, qui exercera une influence considérable sur les travaux ethnographiques en prison, est celui publié en anglais en 1961 par Erving Goffman, *Asylums* (en français *Asiles*, 1968). Le sociologue s'intéresse aux points de vue et perceptions des personnes recluses pour comprendre l'institution qui enferme. Il conceptualise l'asile comme une « institution totale », caractérisée par la coupure avec le monde extérieur et la réglementation minutieuse de la vie quotidienne. Cette notion sera largement mobilisée dans les études sur la prison, mais aussi pour des milieux comme les couvents, les monastères ou encore l'armée. Nombreux sont les travaux qui ont nuancé le caractère « total » de la prison, arguant que la prison ne serait plus complètement fermée et que, pour preuve, bon nombre d'acteurs, en dehors de la dyade surveillants/détenus, y sont maintenant présents. Cela dit, des chercheurs ont également soulevé les nombreuses difficultés d'accès à l'institution (Martel 2023). Reste que, pour la prison, l'idéal-type de l'institution totale est un prisme pour comprendre le vécu de l'enfermement et les relations entre les détenus et ceux qui les incarcèrent, permettant particulièrement de saisir l'impossible conciliation des acteurs au sein de cette même institution.

Pour dépasser une définition strictement institutionnelle, la notion de carceralité, qui s'inscrit dans le sillage des travaux de Foucault, est particulièrement utile. Le sociologue Nicolas Sallée la définit comme « un dispositif construit à la jonction d'une architecture et d'un ensemble d'objets, de discours, de règlements et de pratiques qui vise simultanément à fixer des corps et à conduire des conduites » (2023 : 127). Alors que la prison désigne un établissement défini, la carceralité permet de saisir des degrés d'enfermement. Les unités fermées pour jeunes en sont un exemple : elles combinent réhabilitation et pratiques de détention, architecture contraignante, caméras, restrictions de déplacement, mais aussi encadrement comportemental, travail sur soi et discipline au sens foucauldien.

Les approches féministes et anticoloniales, pour leur part, montrent que la prison s'inscrit dans des rapports de pouvoir genrés et racialisés, prolongeant des formes historiques de contrôle social, notamment à l'égard des femmes, des populations autochtones et noires. Coline Cardi (2009) soulève comment, en étudiant les prisons et les parcours de vie des femmes incarcérées, on comprend que la prison n'est que la partie visible d'un contrôle social genré des femmes. Un contrôle social qui opère en amont du pénal, dans les normes sociales genrées, et en parallèle dans d'autres institutions parapénales, comme la Protection de la jeunesse. D'autres ont

montré, en Amérique du Nord, comment la prison s'inscrit dans le déploiement du projet colonial sur les populations autochtones et noires. Aux États-Unis, Michelle Alexander (2010) expose la continuité entre le système esclavagiste et l'incarcération de masse des populations afro-américaines, une démonstration qui sera faite par Robyn Maynard (2017) pour le Canada. En se penchant sur le développement du système pénal canadien, Vicki Chartrand (2019) souligne comment la surreprésentation des personnes autochtones en prison s'inscrit dans la continuité du projet colonial canadien. Elle rappelle qu'au début du XIX^e siècle, les pénitenciers étaient d'abord réservés aux blancs ; les personnes autochtones n'étant pas considérées comme réformables, faisaient l'objet de pratiques et de politiques de ségrégation et d'assimilation. Or, à mesure que les dispositifs de contrôle des personnes autochtones se transforment – confinement dans les réserves, exclusion de la citoyenneté, entre autres –, les prisons prennent le relais comme principal instrument de contrôle des populations autochtones. Les travaux de Beth Richie (2012) viennent pour leur part élargir la portée des analyses du milieu carcéral à la société en général, parlant ainsi de *Prison Nation*, comprise comme une société dont l'organisation même – ses idéologies, ses lois et ses institutions – engendre une criminalisation croissante de ses membres. D'autres recherches féministes s'intéresseront au caractère genré de la prison, documentant, entre autres, l'évolution différenciée des prisons pour femmes et pour hommes, tant dans l'architecture des établissements que dans le traitement des personnes incarcérées (voir notamment Bertrand 2003 [1979] ; Rostaing 1997 ; Hannah-Moffat 2001).

La prison fascine ; en témoigne l'attrait touristique que représentent les prisons converties en musées. Le tourisme carcéral (*prison tourism*), considéré comme du *dark tourism*, reproduit l'idée que l'incarcération est une nécessité sociale et que les pratiques d'enfermement actuelles sont plus respectueuses des droits des détenus que par le passé. Ces musées procurent également une représentation stéréotypée dans laquelle s'opposent une vision du personnel humanisé et des personnes incarcérées vues comme odieuses et stigmatisées (Piché et Walby 2018). Enfin, penser la prison implique de la penser non seulement comme un lieu, mais comme un ensemble de pratiques d'enfermement et de contrôle dont les manifestations dépassent largement ses murs.

Références

Alexander, M., 2010, *The New Jim Crow: Mass Incarceration in the Age of Colorblindness*, New York, The New Press.

Bellot, C. et M.-E. Sylvestre, 2017, « La judiciarisation de l'itinérance à Montréal : les dérives sécuritaires de la gestion pénale de la pauvreté », *Revue générale de droit*, 47 : 11-44, <https://doi.org/10.7202/1040516ar>

Bertrand, M.-A., 2003, *Les femmes et la criminalité*, Montréal, Athéna.

Cardi, C., 2009, « Le féminin maternel ou la question du traitement pénal des femmes », *Pouvoirs*, 128 (1) : 75-86, <https://droit.cairn.info/revue-pouvoirs-2009-1-page-75?lang=fr&tab=texte-integral>

Chartrand, V., 2019, « Unsettled times: Indigenous incarceration and the links between colonialism and the penitentiary in Canada », *Revue canadienne de criminologie et de justice pénale*, 61 (3) : 67-89, <https://doi.org/10.3138/cjccj.2018-0029>

Clemmer, D., 1940, *The Prison Community*, New York, Holt, Rinehart and Winston.

Combessie, P., 2018, *Sociologie de la prison*, Paris, La Découverte.

Drake, H.D., R. Earle et J. Sloan, 2015, *The Palgrave Handbook of Prison Ethnography*, Londres, Palgrave Macmillan et Basingstoke.

Fecteau, J.-M., 2004, *La liberté du pauvre. Sur la régulation du crime et de la pauvreté au XIX^e siècle québécois*, Montréal, VLB éditeur.

Foucault, M., 1975, *Surveiller et punir. Naissance de la prison*, Paris, Gallimard.

Goffman, E., 1968 [1961], *Asiles. Études sur la condition sociale des malades mentaux et autres reclus*, Paris, Éditions de Minuit.

Hannah-Moffat, H., 2001, *Punishment in Disguise: Penal Governance and Federal Imprisonment of Women in Canada*, Toronto, University of Toronto Press.

Laplante, J., 1989, *Prison et ordre social au Québec*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa.

Martel, Joane, 2023, *Femmes incarcérées. Inertie institutionnelle dans l'emprisonnement au Canada et au Québec*, Québec, Presses de l'Université Laval.

Maynard, R., 2017, *Policing Black Lives: State Violence in Canada*, Winnipeg, Fernwood Publishing.

Moran, D., 2015, *Carceral Geography: Spaces and Practices of Incarceration*, Londres, Routledge.

Perrot, M. (dir.), 1980, *L'impossible prison. Recherches sur le système pénitentiaire au XIX^e siècle*, Paris, Le Seuil.

Piché, J. et K. Walby, 2018, « Les musées de prison au Canada : une réflexion abolitionniste », *Déviante et Société* 42 (4) :643-662, <https://shs.cairn.info/revue-deviance-et-societe-2018-4-page-643?lang=fr>

Richie, B., 2012, *Arrested Justice: Black Women, Violence, and America's Prison Nation*, New York, New York University Press.

Rostaing, C., 1998, *La relation carcérale. Identités et rapports sociaux dans les prisons pour femmes*, Paris, Presses universitaires de France.

Sallée, N., 2023, *Sous la réhabilitation, le contrôle. La justice des mineurs au XXI^e siècle*, Québec, Presses de l'Université du Québec.

Sykes, G.M., 1958, *The Society of Captives: A Study of Maximum Security Prison*, Princeton, Princeton University Press.

Sylvestre, M-E., N. Blomley et C. Bellot, 2020, *Red Zones: Criminal Law and the Territorial Governance of Marginalized People*, Cambridge, Cambridge University Press.

Wacquant, L., 1999, *Les prisons de la misère*, Paris, Raisons d'agir.

Vacheret, M. et G. Lemire, 2007, *Anatomie de la prison contemporaine*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal.

ISSN : 2561-5807, *Anthropen*, Université Laval, 2021. Ceci est un texte en libre accès diffusé sous la licence CC-BY-NC-ND, <https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>

Citer cette entrée : Chesnay, Catherine et Sophie Coulombe, 2026, « Prison », *Anthropen*.
<https://doi.org/10.47854/bwmmrx56>